

Discours des vœux 2023 pour Saint-Médard

Monsieur le Président du Conseil départemental, cher Serge,
Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,
Chère Christine, notre secrétaire, cher Jean François, notre agent communal,
Madame, Messieurs, les Présidentes et présidents de nos associations locales,
Chers médardiens, chères médardiennes, chers amis,

Il nous aura fallu attendre trois ans pour nous retrouver autour de ce moment de rencontre et de convivialité que constitue la cérémonie des vœux. Une grande première pour notre Conseil municipal élu en 2020 !

Trois ans ! la moitié d'un mandat ! c'est dire combien la crise sanitaire est venue impacter les relations et les traditions qui permettent de donner à toutes et à tous une visibilité sur la vie de notre commune.

Un retard que je vais m'efforcer de combler de la façon la plus synthétique possible.

Tout d'abord, je tiens à saluer mes prédécesseurs, René MURAT, Jean Pierre LAUTERIE, Serge RIGAL, Pierre FERNANDEZ qui se sont investis sur la commune. Ils ont, au titre de leurs mandats, et avec engagement, servis l'intérêt commun, faisant évoluer Saint-Médard tout en en préservant l'identité et le cachet. Je salue également, le travail des conseillers municipaux qui les ont épaulés.

Nous avons aujourd'hui un village dont les maires des communes voisines me font des compliments. Beaucoup de choses ont été accomplies et des projets structurants ont été menés lors des précédentes mandatures.

Lors de sa prise de fonction, notre conseil municipal a dû se focaliser sur des problématiques économiques. Alors même que les charges de fonctionnements n'ont cessées d'augmenter, la DGF, versée par l'Etat, n'a cessé de diminuer. Le transfert inéluctable de la compétence assainissement de la commune à la communauté d'agglomération nous a privé d'un précieux fonds de roulement et asséché notre trésorerie.

Dans ce contexte, les dettes à long terme contractées pour assurer le financement de nos investissements se sont mises à peser encore plus lourdement sur le budget de la commune. Ce simple fait a conditionné l'action communale pour toute la durée du mandat, nous imposant la nécessité de faire une pause sur les investissements et donc sur les projets structurants. La conjoncture économique actuelle nous donne raison, et tout a chacun peut imaginer combien il serait aujourd'hui difficile pour une commune de 200 habitants de financer de gros projets sans faire exploser les impôts locaux.

Qui dit peu de moyens ne dit pas pour autant peu d'ambitions. Au cours de cette première moitié de mandat, le Conseil municipal, contraint par une faible marge de manœuvre, a choisi de cibler son action sur des opérations de petites envergures, mais ayant un impact fort et positif.

Deux axes ont été définis comme étant prioritaires :

Tout d'abord l'axe économique :

Grâce à une renégociation des emprunts de la commune, à des économies contraintes sur les charges de personnel et sur toutes les lignes budgétaires de fonctionnement, nous pouvons à ce jour nous féliciter d'avoir conservé un équilibre budgétaire, retrouvé un fonds de roulements nécessaire pour assurer le fonctionnement quotidien de notre collectivité et financer de petits investissements.

Nous pouvons aussi nous féliciter d'avoir pris la décision de réduire l'amplitude de l'éclairage public dès 2021, l'actualité nous montrant aujourd'hui, et à travers l'exemple d'une multitude croissante de communes, et non des moindres, combien cette mesure est reconnue juste, tant sur le plan des économies que de l'écologie.

Si les finances de la commune sont à l'équilibre, la prudence s'impose néanmoins. L'inflation et le choc énergétique pèseront à coup sûr lourdement sur le budget 2023. L'équilibre des comptes sera à nouveau un challenge.

J'en profite pour saluer ici les acteurs économiques présents sur notre commune. Le Gindreau bien sûr, établissement dont le rayonnement dépasse très largement notre territoire et dont le nom sert parfois, et souvent même loin d'ici, à localiser géographiquement notre village. Le Manoir du Rouergou, entité remarquable de notre patrimoine et autre fleuron de Saint-Médard. Je n'oublie pas nos artisans, nos agriculteurs, nos loueurs de gîtes et chambres d'hôtes qui participent à faire vivre et à faire connaître notre territoire. Je souhaite à tous une excellente année 2023.

Deuxième axe prioritaire, la vie culturelle et sociale.

A l'heure où la société opère un repli sur soi, où l'individualisme obère les relations sociales, il nous semble, nous les membres du conseil municipal, être de notre devoir de favoriser toutes les initiatives visant à créer du lien, à donner du sens et de la vie à la communauté des médardiens et des médardiennes.

Nous avons la chance sur notre petite commune d'avoir des associations dynamiques, vivantes et investies. Au nom du conseil municipal, mais aussi au nom de l'ensemble des médardiennes et des médardiens, je remercie chaleureusement pour leurs présences et pour leurs actions :

- Chomiar Nostre País et son président, Hervé MERAVILLES
- L'Association de sauvegarde de l'église et sa présidente, Martine BIENVENU
- L'Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Médard et son Président Julien LEMAIRE

Ainsi que tous les bénévoles sans lesquelles rien ne se ferait.

Au sortir de la crise sanitaire, nos associations nous ont offert une incroyable successions d'activités et de manifestations festives :

CHOMIAR

<u>Juillet 2021</u> :	Repas du village
<u>Juin 2022</u> :	Concert des musiciens de Saint-Médard, bourse aux livres, repas et feu de la St Jean
<u>Juillet 2022</u> :	Repas du village
<u>Août 2022</u> :	Nuit des étoiles, vide grenier
<u>Novembre 2022</u> :	Repas et fête d'Halloween
<u>Décembre 2022</u> :	Décoration du village, Marché de Noël

Je citerai aussi toutes les opérations mains vertes menées conjointement avec la municipalité.

Merci ! merci à Chomiar et aux bénévoles ayant participé à ces journées citoyennes d'entretien et de fleurissement des rues de notre village. La municipalité restera à vos côtés et continuera de vous soutenir comme elle l'a fait lors du vote du budget 2022 en augmentant de façon très significative la dotation communale qui vous est allouée.

Association de sauvegarde de l'église de Saint-Médard (Martine BIENVENUE)

Sans vous, il nous serait très difficile de prendre de soin de cet élément majeur de notre patrimoine et de notre mémoire qu'est l'Eglise de notre village. Je remercie très sincèrement l'association de sauvegarde de l'église d'avoir participé très largement au financement des travaux de réparation du clocher. Merci également au Département pour la subvention versée à la commune dans le cadre de cette opération.

Il ne serait pas juste de réduire l'action de l'association de sauvegarde de l'Eglise à un rôle de financeur. Comment en effet ne pas citer le traditionnel concert donné en l'église, ainsi que ces magnifiques calendriers qui nous montrent chaque mois une vue de notre village ou, comme cette année, nous parlent d'hier, du Saint-Médard d'autrefois et de ceux qui le faisait vivre.

D'ailleurs pour ceux qui ne l'aurait pas encore, je crois qu'il en reste quelques exemplaires, et que vous pouvez les acquérir ici même pour la somme de 15 €.

Je n'oublie pas bien entendu le Père OLIVIER, vicaire de notre paroisse ni, évidemment Monsieur PALOT, tous deux très attentifs à ce que notre église garde sa vocation première, celle d'être un lieu de culte. Nous connaissons tous leur attachement à cet édifice, il est pour Monsieur PALOT, à la hauteur des très nombreuses années passées à son service.

Enfin, je salue les bénévoles pour la permanence qu'ils assurent lors des journées du patrimoine, afin d'accueillir les visiteurs et de leur faire découvrir l'histoire et le mobilier classé de notre église.

Messieurs les chasseurs, Monsieur LEMAIRE,

Que seraient nos campagnes sans vos coups de fusils ? Vaste débat qui anime plus que jamais le monde rural. Que l'on soit pro-chasse ou anti-chasse, force et de reconnaître que la chasse est une institution dans notre commune, et que si, comme toute activité, elle présente des inconvénients,

elle est aussi porteuse de bonnes intentions. Nos chasseurs chassent, évidemment ! C'est, selon certains, leur défaut, et, selon d'autres, leur qualité ! Et si la mort de l'animal est de nature à nous attrister (hormis les sangliers contre lesquels je nourris une rancœur personnelle), les pâtés, civets, et autres agapes servis lors du traditionnel banquet des chasseurs sont là pour nous la faire oublier.

Messieurs les chasseurs, je tiens à vous dire, combien il est important pour notre municipalité d'espérer compter sur votre sens des responsabilités, votre sérieux dans la pratique de votre passion, votre attachement à notre environnement, et sur votre disponibilité en cas de besoin. Je vous remercie pour votre réponse à nos attentes et bien sûr pour le traditionnel repas, moment de grande convivialité auquel nous sommes conviés tous les ans, et vous souhaite une excellente année 2023.

Avant de refermer 2022, j'adresse, au nom de tous et de toutes, une pensée très amicale au médardiens et médardiennes qui nous ont quitté pour d'autres lieux, je pense notamment à Etienne et Isabelle de MONPEZAT, qui se sont longtemps investis pour la commune, lui au sein de l'association communale de chasse dont il fut président, elle, au sein du Conseil municipal où elle était élue et au sein de l'association de sauvegarde de l'Eglise dont elle fut Présidente.

J'adresse au nom de tous et de toutes, une pensée émue à celles et ceux qui nous ont quitté au cours de ces dernières années, parfois beaucoup trop tôt, et qui restent si présents et si présentes dans nos mémoires. Puisseons-nous nous souvenir longtemps d'Anne-Marie CHEVALIER, de Nadine LEDROIT, d'Alain VIGNALS, de Sophie MOIROUX, de Solange PAGES, d'Elisabeth FOURNIE, de Georges MAINTENANT...

Une année s'achève, une autre commence. Nous voici en 2023 !

Le conseil municipal a bien entendu quelques projets et pistes de travail, parmi lesquels :

- La finalisation, dans le cadre des prérogatives du Grand Cahors, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lequel permettra au sein de la communauté d'agglomération d'appliquer des règles communes d'urbanisme, conformes aux exigences des dernières lois environnementales et visant à une cohérence communautaire. Le PLUI fera notamment l'objet en 2023 d'une vaste enquête publique afin que chacun puisse y apporter ou y faire ses observations ou ses requêtes.
- La mise en place d'un SIVOS, Syndicat Communal à Vocation Scolaire, acte de création d'une école de territoire incluant Catus, Montgesty, Uzech les Oules, Saint-Médard. La création de cet EPCI nous permettra d'être partie prenante dans les décisions politiques et budgétaires liées au fonctionnement de l'école, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
- L'engagement d'une étude en vue de réaliser des travaux de préservation et de restauration du retable de l'église. Le financement de cette étude, du reste très coûteuse, sera rendu possible grâce à la participation financière de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise et grâce au versement d'une subvention par le Département.

- L'aménagement d'une « voie du Vert » reliant Saint-Médard à la future voie verte, via Labastide-du-Vert et Castel franc. Un travail conjoint sera réalisé par les trois communes.
- La mise en place d'une formation gratuite aux premiers secours pour un groupe de quinze habitants de Saint-Médard, formation dispensée par le SDIS et en partenariat avec notre assureur Groupama. Un appel à candidature est désormais lancé et les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès de la mairie.

Voici, pour ce qui est des projets. Je ne vous parlerai pas des rêves, le Conseil municipal en nourrit quelques un. A notre grand désarroi nous les tairons pour le moment, faute d'opportunité, faute de moyens...

Il me reste à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux habitants. Merci de nous avoir rejoint ! Quel bon choix que Saint-Médard ! Ils sont dynamiques, sympathiques, motivés, ils nous aideront et nous aident déjà à aller de l'avant !

Je vous invite maintenant à visionner un petit film de 3 minutes qui retrace quelques actions communales menées au cours de ces trois premières années de mandat. Ensuite, et afin de commencer l'année en chanson, nous accueillerons la chorale « Le Bintz Band ». Enfin nous terminerons l'après-midi par un instant de convivialité autour de la galette des rois.

Auparavant, je vous adresse, au nom de toute l'équipe municipale, tous mes vœux de santé et de joie, et vous souhaite une excellente année 2023, pleine de petits bonheurs, à coup sûr, et de grands bonheurs, si possible !

Merci à toutes et à tous.